



iAddress™ Mise à Jour

septembre 2015, Volume 8, Numéro 7

Bienvenue de retour !

Nous espérons que votre été a été relaxante et amusante. La température était définitivement mieux cette année et il semble que l'automne va être aussi bon. L'industrie redémarre pour l'automne et nous avons hâte de travailler avec vous. S'il y a quelque chose que nous pouvons faire pour mieux soutenir votre entreprise, veuillez nous le faire savoir!

Changement au processus du PNCA canadien

Postes Canada a fait des grands changements au Programme national sur les changements d'adresse (PNCA). Le plus grand changement pour nos clients est l'introduction du portail Web pour les conditions d'utilisation. Ce portail va remplacer le système sur papier courant qui utilise l'accusé de réception de PNCA qui est mis à jour annuellement.

Voici un rappel au sujet du processus actuel pour l'accusé de réception du PNCA. Il sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015 :

- Le titulaire du permis (dans notre cas, Flagship Software) recueille les formulaires d'accusé de réception pour le PNCA de tous les clients qui vont utiliser le service PNCA. Flagship Software est indiqué comme le fournisseur de services et le client est indiqué comme destinataire.
- Ce formulaire est conservé dans les dossiers du titulaire de permis et est mis à jour annuellement. Postes Canada peut demander de voir ces formulaires à tout moment.
- Les propriétaires du courrier qui utilisent un fournisseur tiers (comme une entreprise de publipostage qui utilise le logiciel iAddress^{MC}) doivent signer un formulaire d'accusé de réception pour le PNCA, qui indique le fournisseur tiers comme leur fournisseur et eux même comme destinataire. Le fournisseur garde ce formulaire dans leurs dossiers et il est mis à jour annuellement. Postes Canada peut demander de voir ces formulaires à tout moment.

À partir du 1er janvier 2016, le formulaire de conditions d'utilisation en ligne va remplacer le formulaire d'accusé de réception du PNCA. Veuillez noter que tous les formulaires d'accusé de réception pour le PNCA vont expirer le 31 décembre 2015, peu importe la date qu'ils ont été signés. Les conditions d'utilisation vont utiliser différents termes pour identifier les parties

impliqués dans le processus. Voici les nouveaux termes:

Le propriétaire du courrier va maintenant être appelé l'utilisateur final

La tierce partie va maintenant être appelée le fournisseur de services

Le titulaire de permis va maintenant être appelé une société de service

Postes Canada a l'intention de déployer le portail à la fin d'octobre 2015, pour donner aux utilisateurs deux mois pour préparer leurs conditions d'utilisation avant le 1er janvier 2016. Nous allons vous garder au courant au sujet de quand et comment vous allez pouvoir accéder au portail. Voici les étapes qui vont être nécessaires:

Utilisateur final

- Établir un compte sur le portail web, avec l'identifiant et le mot de passe. Ceci doit être fait par quelqu'un qui a l'autorité d'engager l'entreprise dans l'accord.
- Lire et accepter chaque clause de l'accord pour les conditions d'utilisation.
- Un code pour utilisateur final pour les conditions d'utilisation sera produit.

Fournisseurs de service (comme les imprimeurs, les entreprises de données, etc.)

- Établir un compte sur le portail web avec l'identifiant et un mot de passe. Ceci doit être fait par quelqu'un qui a l'autorité d'engager l'entreprise dans l'accord.
- Lire et accepter chaque clause de l'accord pour les conditions d'utilisation.
- Un code pour fournisseur de service pour les conditions d'utilisation sera produit.
- Il vous faudra aussi le code pour utilisateur final de votre client.

Les fournisseurs de service ne seront pas autorisés de créer un compte ou signer l'accord pour les conditions d'utilisation de leurs clients. Ceci doit être fait par le propriétaire du courrier/l'utilisateur final. Postes Canada va demander aux titulaires de permis de faire la validation du code d'utilisateur final et du code de fournisseur de service avant de permettre le processus PNCA.

Ce nouveau système va probablement avoir des difficultés à aplanir. L'étape la plus importante est l'enregistrement pour votre code pour les conditions d'utilisation lorsque le portail est opérationnel, et de vous assurer que vos clients se sont enregistré aussi. Ceci devrait être aussitôt que possible en novembre ou décembre pour que les codes soient actifs pour le 1er janvier 2016. Nous allons vous aviser aussitôt que Postes Canada nous avise que le portail est opérationnel.

Entre-temps, si vous avez des questions contactez Kristi@flagshipsoftware.com.

Étiquettes pour conteneurs de courrier mécanisable

Il y a de la confusion au sujet de quelle succursale devrait être imprimée sur les étiquettes pour les conteneurs de courrier mécanisable. Comme vous le savez peut-être, Postes Canada a

augmenté le nombre de succursales et bureaux de poste qui acceptant le courrier mécanisable. Auparavant seulement les UVCR qui font le traitement de courrier en place pouvaient accepter ces envois.

Certaines succursales qui achemine le courrier à l'UVCR qui va faire le traitement ont demandé que les expéditeurs indiquent leur succursale sur les étiquettes de conteneur plus tôt que l'UVCR qui va faire le traitement de courrier. Nous avons été en contact avec le département des opérations chez Postes Canada et ils ont clarifié que c'est l'UVCR qui va faire le traitement qui doit être indiqué sur l'étiquette de conteneur. Alors, même si vous faite l'initiation à Richmond Hill, votre étiquette doit indiquer l'établissement de traitement des lettres du centre-sud.

Postes Canada travaille encore pour résoudre cette question de leur bord, cependant, leur inquiétude est que si le courrier indique la succursale d'initiation, il pourrait par erreur être considéré comme du courrier à être traité localement. Ceci serait une erreur de tri et pourrait causer des délais ou d'autres problèmes qui affecteraient le courrier.

Changements au NCOALink de l'USPS pour expéditeurs étrangers

C'est avec un grand soulagement que nous annonçons des changements fait par l'USPS pour les approbations d'expéditeurs étrangers pour le NCOALink. Notre directrice générale, kristi Kanitz, a demandé une rencontre au mois de mai avec l'USPS, au nom de l'ANGUP et de Flagship Software, pour discuter les grands problèmes significatifs reliés aux approbations pour le NCOALink. Ces problèmes créaient des retards considérables et inutiles pour les expéditeurs canadiens et ceci avait des conséquences pour la préparation et l'initiation du courrier. Le service des licences était très réceptif et prêt à investiguer des options pour simplifier le processus. Ils ont annoncé ces changements en juillet et ils incluent:

- Il y a moins de détails nécessaires sur la lettre d'intention qui doit être fournie par l'expéditeur étranger qui veut utiliser le service NCOALink. Les détails qui doivent être inclus sur la lettre ont été réduits à seulement l'information qui aide l'USPS à confirmer le genre de courrier et la date d'initiation.
- Les approbations peuvent être donné en moins de 24h lorsque possible.
- Une seule approbation est nécessaire si l'expéditeur ne change pas de fournisseur NCOALink et ne change pas d'autres informations comme le contact principal. S'il y a un changement de fournisseur ou de contact, il faut une nouvelle approbation. Autrement, un nouveau formulaire PAF doit être transmis au fournisseur seulement à chaque année.
- Accès au processus de renouvellement du PAF comme les expéditeurs non étrangers.

Les nouveaux règlements sont en vigueur depuis presque deux mois et nous avons vu beaucoup d'amélioration. L'USPS donne maintenant les approbations en quelques heures s'il n'y a pas de problèmes, et en moins d'une journée lorsque de l'information supplémentaire a été demandée et reçue. Le processus de renouvellement est maintenant aisé et rapide dans la plupart des cas. Ceci est un grand soulagement pour les expéditeurs canadiens et devrait

faciliter le processus pour le courrier américain au Canada.

Si vous avez des questions au sujet du nouveau processus, contactez Kristi à Kristi@flagshipsoftware.com.

Cours de formation Web de Flagship

Nous offrons la formation en ligne ! Si vous avez besoin de nouveaux employés ou un cours de perfectionnement, s'il vous plaît contactez Carolyn Trebell à 1-866-672-0007 poste 3 ou carolyn@flagshipsoftware.com pour enregistrer pour un cours web.

Copyright © 2015 Flagship Software Ltd., Reproduction interdite
iAddressTM Mise à Jour est le bulletin électronique de Flagship Software Ltd.

Notre adress est:

Flagship Software Ltd.

203-60 King Road

PO Box 2625

Richmond Hill, ON L4E 1A6

Canada